

# Politique provinciale sur l'éducation inclusive

## Publication d'une politique

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir de présenter sa *Politique sur l'éducation inclusive*, qui a été élaborée en collaboration avec un grand nombre de partenaires et de parties intéressées.

La *Politique sur l'éducation inclusive* énonce une vision claire pour le système éducatif de la Nouvelle-Écosse, qui se fonde sur la conviction fondamentale que tous les élèves sont capables d'apprendre, du moment qu'on leur accorde suffisamment de temps, d'occasions de s'exercer et de dispositifs de soutien équitables. La politique définit des principes directeurs clairs, qui serviront de base aux efforts visant à aider tous les élèves de la Nouvelle-Écosse à connaître le bien-être et la réussite dans leurs études.

La présente politique **entrera en vigueur dans toutes les écoles de la province à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020**. À compter de septembre 2019, le MEDPE collaborera avec les CRE et avec le CSAP afin d'entamer la mise en œuvre de cette politique dans un nombre limité d'écoles choisies. Les enseignements tirés de la mise en œuvre de la politique dans ces écoles contribueront à orienter et à faciliter la mise en œuvre de la politique dans toutes les écoles en septembre 2020.

Au cours de l'année scolaire 2019–2020, nous élaborerons des documents d'appoint et des lignes directrices supplémentaires, que nous fournirons aux CRE et au CSAP en vue de faciliter la mise en œuvre de la présente politique.

Original de la note d'information signé par

**L'honorable Zach Churchill**

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance